BV CONSEIL

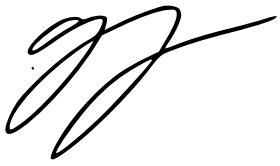
DÉVELOPPEMENT
D'ENTREPRISE
& ACCOMPAGNEMENT

SAS ABELHA

34 rue Capdeville

33000 BORDEAUX

Certifiés
conformes



Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 000		3 000	2 900
	Créances rattachées à des participations	73 602		73 602	228 472
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**76 602**		**76 602**	**231 372**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	469 099		469 099	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 573 704		4 573 704	1 372 267
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8 250		8 250	4 568
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	64 782		64 782	44 574
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15		15	15
	DISPONIBILITES	202 646		202 646	224 499
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**5 318 496**		**5 318 496**	**1 645 923**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**5 395 098**		**5 395 098**	**1 877 295**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			73 602	228 472
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	36 709	
	Report à nouveau	223 735	223 735
	Résultat de l'exercice	**92 721**	**96 809**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**354 265**	**321 544**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	1 417 469	498 184
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 428 077	900 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	124 976	98 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 869	16 833
	Dettes fiscales et sociales	33 898	8 600
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 543	33 831
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**5 040 833**	**1 555 751**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**5 395 098**	**1 877 295**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	92 720,79	96 809,04
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 040 833	1 555 751
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 428 077	900 000
(3)	Dont emprunts participatifs		

ABELHA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
34 Rue Capdeville
33000 BORDEAUX
833 938 442 RCS BORDEAUX

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

[…]

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 721 Euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice ..... 92 721 Euros
- Une somme de .....- 70 000 Euros
  A titre de dividendes, soit 70 € par action
- Affectation en Autres Réserves ..... - 22 721 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation	Avant affectation
CAPITAL SOCIAL	1 000 €	1 000 €
PRIMES	-	-
RESERVE LEGALE	100 €	100 €
AUTRES RESERVES	59 430 €	36 709
REPORT A NOUVEAU	223 735 €	223 735 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		**92 721 €**
TOTAL	**284 265 €**	**354 265 €**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 70 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 13 décembre 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux

CF.

prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	60 000 €	0 €	0 €
31/12/2020	50 000 €	0 €	0 €
31/12/2019	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Copie certifiée conforme

Guillaume FERAUD

Président – Associé

BV CONSEIL

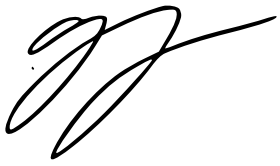
DÉVELOPPEMENT
D'ENTREPRISE
& ACCOMPAGNEMENT

SAS ABELHA

34 rue Capdeville

33000 BORDEAUX

Certifiés
conformes



Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Etat exprimé en **euros**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 395 098** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	231 372		(153 870)		900	76 602
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**231 372**		**(153 870)**		**900**	**76 602**
	TOTAL	**231 372**		**(153 870)**		**900**	**76 602**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	73 602	73 602	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 522	3 522	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 030	4 030	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	57 230	57 230	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**138 384**	**138 384**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	1 417 469	1 417 469		
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	3 428 077	3 428 077		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 869	12 869		
	Personnel et comptes rattachés	4 781	4 781		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 968	6 968		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 829	11 829		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	135 296	135 296		
	Autres dettes	23 543	23 543		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**5 040 833**	**5 040 833**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 186 183			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	311 512			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	124 976			

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		1 000,00	1,0000	1 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**1 000,00**	**1,0000**	**1 000,00**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2022
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**67 910**
Autres emprunts obligataires		**52 469**
INT COURUS/AUTRES EMPRUNTS OBL	*52 469*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**4 092**
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*4 092*	
Dettes fiscales et sociales		**11 349**
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*11 177*	
Taxe d'apprentissage	*72*	
Formation continue	*100*	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2022**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2022**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2022

Dossier Gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 794 084**	***100,00***	**714 130**	***100,00***	**1 079 954**	*151,23*
Ventes de marchandises	1 306 491	*100,00*	711 000	*100,00*	595 491	*83,75*
- Achats de marchandises	4 161 349	*318,51*	1 790 815	*251,87*	2 370 534	*132,37*
- Variation stocks de marchandises	(3 201 438)	*-245,0*	(1 272 267)	*-178,9*	(1 929 171)	*151,63*
MARGE COMMERCIALE (a)	**346 580**	*26,53*	**192 451**	*27,07*	**154 128**	*80,09*
Production vendue	18 493	*3,79*	3 130	*100,00*	15 363	*490,84*
+ Variation production stockée	469 099	*96,21*			469 099	
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**487 593**	*100,00*	**3 130**	*100,00*	**484 463**	*N/S*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	484 352	*99,34*			484 352	
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**3 241**	*0,66*	**3 130**	*100,00*	**111**	*3,54*
MARGES (Commerciale + Production)	**349 820**	*19,50*	**195 581**	*27,39*	**154 239**	*78,86*
- Achats non stockés (c)	4 509	*0,25*	1 374	*0,19*	3 134	*228,04*
- Autres charges externes (c)	30 340	*1,69*	21 870	*3,06*	8 470	*38,73*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**519 201**	*28,94*	**23 245**	*3,25*	**495 956**	*N/S*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**314 972**	*17,56*	**172 337**	*24,13*	**142 635**	*82,77*
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	9 425	*0,53*			9 425	
- Autres impôts et taxes	12 984	*0,72*	5 845	*0,82*	7 139	*122,15*
- Salaires et traitements	79 992	*4,46*			79 992	
- Charges sociales	30 978	*1,73*			30 978	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**181 592**	*10,12*	**166 492**	*23,31*	**15 100**	*9,07*
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation			6		(6)	*-99,83*
+ Transfert de charges d'exploitation			155	*0,02*	(155)	*-100,0*
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante	10		5		5	*111,49*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**181 582**	*10,12*	**166 648**	*23,34*	**14 934**	*8,96*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	22 413	*1,25*	2		22 411	*N/S*
- Charges financières	88 761	*4,95*	40 902	*5,73*	47 859	*117,01*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**115 235**	*6,42*	**125 749**	*17,61*	**(10 514)**	*-8,36*
Produits exceptionnels	1 546	*0,09*			1 546	
- Charges exceptionnelles	4 942	*0,28*			4 942	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(3 396)**	*-0,19*			**(3 396)**	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	19 118	*1,07*	28 940	*4,05*	(9 822)	*-33,94*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**92 721**	*5,17*	**96 809**	*13,56*	**(4 088)**	*-4,22*

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022 — 12 mois		01/01/2021 31/12/2021 — 12 mois		Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	**1 794 083,63**	*100,00*	**714 130,00**	*100,00*	**1 079 953,63**	*151,23*
Ventes de marchandises	**1 306 491,00**	*100,00*	**711 000,00**	*100,00*	**595 491,00**	*83,75*
VENTES DE MARCHANDISES	1 306 491,00	*100,00*	711 000,00	*100,00*	595 491,00	*83,75*
Achats de marchandises	**4 161 349,08**	*318,51*	**1 790 815,39**	*251,87*	**2 370 533,69**	*132,37*
PRIX D'ACHAT BIENS	3 898 500,00	*298,39*			3 898 500,00	
FRAIS ACQUISITION	262 849,08	*20,12*			262 849,08	
ACHATS DIVERS 106RMC			63,98	*0,01*	(63,98)	*-100,00*
FRAIS DIVERS 21 RS			5 365,00	*0,75*	(5 365,00)	*-100,00*
ACHATS 88 RUE GAMBETTA BX-PEU			250 463,80	*35,23*	(250 463,80)	*-100,00*
FRAIS ACQUISITION 88 RUE GAMBE			24 280,77	*3,42*	(24 280,77)	*-100,00*
ACHAT 69 RUE MAL FOCH CENON -			250 000,00	*35,16*	(250 000,00)	*-100,00*
FRAIS DIVERS 4 RUE BATTAILLEY			5 600,00	*0,79*	(5 600,00)	*-100,00*
ACHAT BERNARD - 86 RS			400 000,00	*56,26*	(400 000,00)	*-100,00*
FRAIS DIVERS 86 RUE SOUBIRAS			150 347,11	*21,15*	(150 347,11)	*-100,00*
ACHAT 12 RUE DE CHANTRE - BX -			114 000,00	*16,03*	(114 000,00)	*-100,00*
DIVERS 12 RUE CHANTRE			23 065,37	*3,24*	(23 065,37)	*-100,00*
DIVERS 69 RUE DU MARECHAL FOCH			26 118,20	*3,67*	(26 118,20)	*-100,00*
ACHAT 38 RUE MAL FOCH CENON- B			8 333,33	*1,17*	(8 333,33)	*-100,00*
FRAIS DIVERS 38 RUE MARECHAL F			988,26	*0,14*	(988,26)	*-100,00*
ACHAT 8 RDJ - BORDEAUX - PEYC			480 000,00	*67,51*	(480 000,00)	*-100,00*
FRAIS ACQUISITION 8 RUE JANEA			40 109,17	*5,64*	(40 109,17)	*-100,00*
DIVERS - 112-114 AV MFOCH LIBO			12 080,40	*1,70*	(12 080,40)	*-100,00*
Variation de stocks de marchandises	**(3 201 437,61)**	*-245,0*	**(1 272 266,82)**	*-178,9*	**(1 929 170,79)**	*-151,63*
VARIATION STOCK IMMEUBLE	(3 201 437,61)	*-245,0*	(1 272 266,82)	*-178,9*	(1 929 170,79)	*-151,63*
Marge commerciale	**346 579,53**	*26,53*	**192 451,43**	*27,07*	**154 128,10**	*80,09*
Production vendue Services	**18 493,33**	*3,79*	**3 130,00**	*100,00*	**15 363,33**	*490,84*
LOCATIONS DIVERSES	18 493,33	*3,79*	3 130,00	*100,00*	15 363,33	*490,84*
Production stockée	**469 099,30**	*96,21*			**469 099,30**	
PRODUCTION STOCKEE	469 099,30	*96,21*			469 099,30	
Production de l'exercice	**487 592,63**	*100,00*	**3 130,00**	*100,00*	**484 462,63**	*N/S*
Achats de sous-traitance	**484 351,95**	*99,34*			**484 351,95**	
TRAVAUX	465 373,26	*95,44*			465 373,26	
FRAIS DE CESSION	2 901,14	*0,59*			2 901,14	
GAZ ET ELECTRICITE	929,27	*0,19*			929,27	
ASSURANCE	1 148,28	*0,24*			1 148,28	
FRAIS DE DOSSIER	14 000,00	*2,87*			14 000,00	
Marge brute de production	**3 240,68**	*0,66*	**3 130,00**	*100,00*	**110,68**	*3,54*
Achats non stockés matières et fournitures	**4 508,54**	*0,25*	**1 374,37**	*0,19*	**3 134,17**	*228,04*
GAZ BIENS EN LOCATION	1 186,66	*0,07*	556,93	*0,08*	629,73	*113,07*
ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	2 125,07	*0,12*	588,48	*0,08*	1 536,59	*261,11*
ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 196,81	*0,07*	228,96	*0,03*	967,85	*422,72*
Autres charges externes	**30 340,09**	*1,69*	**21 870,23**	*3,06*	**8 469,86**	*38,73*
LOCATIONS IMMOBILIERES			300,00	*0,04*	(300,00)	*-100,00*
J2L DOMICILIATION	12 600,00	*0,70*	6 600,00	*0,92*	6 000,00	*90,91*
LOCATIONS MOBILIERES			2 390,40	*0,33*	(2 390,40)	*-100,00*
ABONNEMENT OVH			33,13		(33,13)	*-100,00*
FRAIS DOM	1 000,02	*0,06*	393,90	*0,06*	606,12	*153,88*

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
GOOGLE - AMAZON	157,75	0,01	124,80	0,02	32,95	26,40
LOGICIEL	1 782,00	0,10			1 782,00	
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIE	600,00	0,03	600,00	0,08		
Entretien et réparations	1 013,75	0,06			1 013,75	
PRIMES D'ASSURANCES	1 234,21	0,07	1 328,31	0,19	(94,10)	-7,08
RC MARCHAND DE BIENS	1 218,20	0,07	1 218,20	0,17		
PROTECTION JURIDIQUE	253,85	0,01	253,85	0,04		
MULTIRISQUES IMMEUBLE	450,00	0,03	450,00	0,06		
HONORAIRES DE LOCATION	620,42	0,03			620,42	
HONORAIRES COMPTABLES	3 900,00	0,22	4 280,00	0,60	(380,00)	-8,88
HONORAIRES- AVOCATS	2 800,00	0,16			2 800,00	
HONORAIRES 238 RP			1 536,69	0,22	(1 536,69)	-100,00
HONORAIRES SOCIAL	843,00	0,05			843,00	
HONORAIRES JURIDIQUES	750,00	0,04	795,00	0,11	(45,00)	-5,66
HONORAIRES-AUTRES			250,00	0,04	(250,00)	-100,00
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			511,73	0,07	(511,73)	-100,00
CATALOGUES ET IMPRIMES			15,50		(15,50)	-100,00
RECEPTIONS	319,30	0,02	147,55	0,02	171,75	116,40
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	40,89		9,44		31,45	333,16
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	510,51	0,03	591,33	0,08	(80,82)	-13,67
FRAIS BANCAIRE SAS PIM ABELHA	246,19	0,01	40,40	0,01	205,79	509,38
Valeur ajoutée produite	**314 971,58**	**17,56**	**172 336,83**	**24,13**	**142 634,75**	**82,77**
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	**9 424,89**	**0,53**			**9 424,89**	
TAXE SUR LES SALAIRES	8 341,05	0,46			8 341,05	
IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	543,84	0,03			543,84	
IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM	540,00	0,03			540,00	
Impôts, taxes & versements assimilés autres	**12 984,41**	**0,72**	**5 845,01**	**0,82**	**7 139,40**	**122,15**
TAXES FONCIERES	7 274,49	0,41			7 274,49	
TF 21RS			431,00	0,06	(431,00)	-100,00
TAXES FONCIERES 88 RUE GAMBET			80,64	0,01	(80,64)	-100,00
TAXE FONCIERE 86 RS - BORDEAU			1 419,74	0,20	(1 419,74)	-100,00
TAXE FONCIERE 69 RMF CENON			914,90	0,13	(914,90)	-100,00
CET	2 836,00	0,16	2 219,00	0,31	617,00	27,81
TAXE FONCIERE - 8 RJ			734,53	0,10	(734,53)	-100,00
TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	2 873,92	0,16			2 873,92	
IMPOTS DROITS D'ENREGISTREMENT			45,20	0,01	(45,20)	-100,00
Salaires et traitements	**79 992,00**	**4,46**			**79 992,00**	
SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	79 992,00	4,46			79 992,00	
Charges sociales	**30 978,00**	**1,73**			**30 978,00**	
PERS COTISATIONS A L'URSSAF	24 333,60	1,36			24 333,60	
PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 807,92	0,10			1 807,92	
PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	4 836,48	0,27			4 836,48	
Excédent brut d'exploitation	**181 592,28**	**10,12**	**166 491,82**	**23,31**	**15 100,46**	**9,07**
Autres produits d'exploitation	**0,01**		**5,95**		**(5,94)**	**-99,83**
PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	0,01		5,95		(5,94)	-99,83
Transfert de charges			**155,34**	**0,02**	**(155,34)**	**-100,00**
TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			155,34	0,02	(155,34)	-100,00
Autres charges de gestion courante	**9,94**		**4,70**		**5,24**	**111,49**
CHARGES DIV.GESTION COURANTE	9,94		4,70		5,24	111,49

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022 — 12 mois		01/01/2021 31/12/2021 — 12 mois		Variations	%
Résultat d'exploitation	**181 582,35**	*10,12*	**166 648,41**	*23,34*	**14 933,94**	*8,96*
Produits financiers	**22 413,20**	*1,25*	**2,20**		**22 411,00**	*N/S*
REVENUS TITRES DE PARTICIPATIO	20 000,00	*1,11*			20 000,00	
INTERETS COMPTES COURANTS	2 412,97	*0,13*			2 412,97	
AUTRES PROD.FINANCIERS	0,23		2,20		(1,97)	*-89,55*
Charges financières	**88 760,50**	*4,95*	**40 901,57**	*5,73*	**47 858,93**	*117,01*
Charges d'intérêts	20 623,33	*1,15*			20 623,33	
INTERETS SUR EMPRUNTS OBLIGATA	65 468,29	*3,65*	40 899,75	*5,73*	24 568,54	*60,07*
INTERETS COMPTES COURANTS DEPO	500,23	*0,03*			500,23	
INTERETS BANCAIRES OPERATIONS			1,82		(1,82)	*-100,00*
Perte/créances liées à partic.	2 168,65	*0,12*			2 168,65	
Résultat courant avant impôts	**115 235,05**	*6,42*	**125 749,04**	*17,61*	**(10 513,99)**	*-8,36*
Produits exceptionnels	**1 545,82**	*0,09*			**1 545,82**	
Cession immo financières	1 545,82	*0,09*			1 545,82	
Charges exceptionnelles	**4 942,08**	*0,28*			**4 942,08**	
EXCEPT PENALITES ET AMENDES	634,31	*0,04*			634,31	
Charges except./ope.gestion	3 407,77	*0,19*			3 407,77	
Val.comptables él. actif cédés	900,00	*0,05*			900,00	
Résultat exceptionnel	**(3 396,26)**	*-0,19*			**(3 396,26)**	
Impôts sur les bénéfices	**19 118,00**	*1,07*	**28 940,00**	*4,05*	**(9 822,00)**	*-33,94*
IMPOTS S/LES BENEFICES	19 118,00	*1,07*	28 940,00	*4,05*	(9 822,00)	*-33,94*
Résultat de l'exercice	**92 720,79**	*5,17*	**96 809,04**	*13,56*	**(4 088,25)**	*-4,22*

Etats financiers au 31/12/2022

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS ABELHA
34 rue Capdeville

33000 BORDEAUX

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		83393844200021

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités immobilières
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
50 973	42 500	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ACD

ECF ☐ — Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : BV CONSEIL — 8 impasse Bonnet, 31500 Toulouse

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A ....., le .....

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SAS ABELHA 31122022**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
MAHE Ronan 22 Rue de Bouliac 33100 BOULIAC FRANCE	500	2022						
FERAUD Guillaume 49 Rue Jean Grondel 33200 Bordeaux FRANCE	500	2022						

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA**
et Date de clôture de l'exercice : **31122022**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA**
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise : 34 rue Capdeville 33000 BORDEAUX
Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 8 3 3 9 3 8 4 4 2 0 0 0 2 1 Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	3 000	CV	3 000	2 900
	Créances rattachées à des participations	BB	73 602	BC	73 602	228 472
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**76 602**	BK	**76 602**	**231 372**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	469 099	BO	469 099	
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	4 573 704	BU	4 573 704	1 372 267
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 250	BW	8 250	4 568
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	64 782	CA	64 782	44 574
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	15	CE	15	15
	Disponibilités	CF	202 646	CG	202 646	224 499
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**5 318 496**	CK	**5 318 496**	**1 645 923**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**5 395 098**	1A	**5 395 098**	**1 877 295**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 73 602 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	36 709	
	Report à nouveau	DH	223 735	223 735
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**92 721**	**96 809**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**354 265**	**321 544**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 417 469	498 184
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 428 077	900 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	124 976	98 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 869	16 833
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 898	8 600
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 543	33 831
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**5 040 833**	**1 555 751**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 395 098**	**1 877 295**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 040 833	1 555 751
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 428 077	900 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Com-posants M2]		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Com-posants M3]		KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	LR	LS
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	ØH	ØJ

			231 372		(153 870)
			231 372		**(153 870)**
			231 372		**(153 870)**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY	NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3	NJ	NK	2H
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM

				900	76 602	
				900	**76 602**	
				900	**76 602**	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		Total général non ventilé (NW - NY)	
NW		NY		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	73 602	UM	73 602	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	3 522		3 522		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 030		4 030		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	57 230		57 230		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	**138 384**	VU	**138 384**	VV	

RENVOIS			
(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	1 417 469	1 417 469		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 428 077	3 428 077		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 869	12 869		
Personnel et comptes rattachés		8C	4 781	4 781		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 968	6 968		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 829	11 829		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	135 296	135 296		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 543	23 543		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**5 040 833**	VZ **5 040 833**		

RENVOIS							
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 186 183	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	124 976
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	311 512	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122022**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	92 721
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	634
	Amendes et pénalités	WJ	634	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	19 118
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	**112 473**

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	1 000	)			XA	19 000
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep--tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	**19 000**

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	**93 473**	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**93 473**	XO **0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	223 735
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	96 809
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	**320 544**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	100
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	36 709
Dividendes	ZE	60 000
Autres répartitions	ZF	(320 544)
Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	544 280
TOTAL II	ZH	**320 544**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	484 352	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 15 540)	XQ	16 140	10 442
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	8 913	7 373
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	9 795	5 429
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**519 201**	**23 245**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	2 836	2 219
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	19 573	3 626
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**22 409**	**5 845**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	189	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *	ØB	79 992	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	2,21 %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 1

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 83393842420002 1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cfétat 2059A-Détail...	900				900
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	1 546	646	646				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)		**646**				
				(A)		{ B } (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELHA** Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.❻ = ❷+❸-❺ -❻
		A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2023

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 83393844200021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABELHA**

ADRESSE (voie) **34 rue Capdeville**

CODE POSTAL **33000** VILLE **BORDEAUX**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	**4**

Forme juridique **SAS** Dénomination **ABELHA PATRIMOINE**

N° SIREN (si société établie en France) **922517263** % de détention **100,00**

Adresse : N° **34** Voie **Rue Capdeville**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **HONORE**

N° SIREN (si société établie en France) **844753822** % de détention **100,00**

Adresse : N° **34** Voie **rue Capdeville**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **BELHARRA**

N° SIREN (si société établie en France) **908191083** % de détention **50,00**

Adresse : N° **34** Voie **rue Capdeville**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **GFM**

N° SIREN (si société établie en France) **882465883** % de détention **50,00**

Adresse : N° **34** Voie **rue Capdeville**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032